

3. Tagebuchbeilagen

Brief von Farey Theolet an [Unbekannt].

Theolet, Farey

Schwarzenau, 30.08.1715

Nutzungsbedingungen

Die Digitalisate des Francke-Portals sind urheberrechtlich geschützt. Sie dürfen für wissenschaftliche und private Zwecke heruntergeladen und ausgedruckt werden. Vorhandene Herkunftsbezeichnungen dürfen dabei nicht entfernt werden.

Eine kommerzielle oder institutionelle Nutzung oder Veröffentlichung dieser Inhalte ist ohne vorheriges schriftliches Einverständnis des Studienzentrums August Hermann Francke der Franckeschen Stiftungen nicht gestattet, das ggf. auf weitere Institutionen als Rechteinhaber verweist. Für die Veröffentlichung der Digitalisate können gemäß der Gebührenordnung der Franckeschen Stiftungen Entgelte erhoben werden.

Zur Erteilung einer Veröffentlichungsgenehmigung wenden Sie sich bitte an die Leiterin des Studienzentrums, Frau Dr. Britta Klosterberg, Franckeplatz 1, Haus 22-24, 06110 Halle (studienzentrum@francke-halle.de)

Terms of use

All digital documents of the Francke-Portal are protected by copyright. They may be downloaded and printed only for non-commercial educational, research and private purposes. Attached provenance marks may not be removed.

Commercial or institutional use or publication of these digital documents in printed or digital form is not allowed without obtaining prior written permission by the Study Center August Hermann Francke of the Francke Foundations which can refer to other institutions as right holders. If digital documents are published, the Study Center is entitled to charge a fee in accordance with the scale of charges of the Francke Foundations.

For reproduction requests and permissions, please contact the head of the Study Center, Frau Dr. Britta Klosterberg, Franckeplatz 1, Haus 22-24, 06110 Halle (studienzentrum@francke-halle.de)

urn:nbn:de:gbv:ha33-1-51684

Je ne doute point que M^{gr} notre
Illustre maître ne vous aye communiqué
une relation que j'ai pris la liberté de
lui écrire au sujet de l'oeuvre des in-
spires, touchant sa decadence dans ce
lieu, ici, et de la maniere dont Dieu ~~me~~
m'avoit enfin tiré hors de ce Cercle dans
lequel j'avois été pris pour un tems.

Je ne doute point, Monsieur, que cela ne
vous ait un peu surprises jusqu'en divers
les occasions vous m'avez veu soutenir et
defendre ce partie là, avec la dernière
chaleur: mais pourtant j'espere que vous me
faires cette justice de croire que j'ai agi en
cela dans la sincerité de mon coeur, n'ayant
eu aucune veu de vouloir tromper ~~personne~~
mais plutôt mon intention étoit en cela de
procurer a mon Rochain le même bien que
je croiois alors de posseder. Apresent que
par une infinité des preuves évidentes je me
vois trompé, j'ai crû être de mon devoir indis-
pensable de vous en donner avis en particulier
afin que cette declaration serve a vous temoigner
combien je me sens humilié apresent que la
grace de mon Dieu m'a ouvert mes yeux pour
me faire voir la faute que j'ai comise lorsque
dans mes épaisses tenebres j'ai eu l'orgueil spi-
rituel de rejeter non seulement les salutaires
avis que des ames plus experimentées que moi
dans les voyes de Dieu avoient la Charité de
me donner, mais encore m'efforcer de vouloir
les conduire dans mes voies tenebreuses. Je puis
bien vous assurer, Monsieur que de toutes les
épreuves que j'ai eu en ma vie, aucune ne ma-

mieux servi que celle-ci a me faire sentir le
degré que le péché d'Adam a fait dans l'homme
qui hors du secours du Père de Lumière, n'est plus
qu'un cahos de ténèbres et de misère. j'espère
aussi qu'à l'avenir cette grande épreuve servi-
ra a me faire mieux m'édifier de moi-même,
à n'être plus si actif à vouloir corriger ni juger
Personne, mais à me corriger et juger plutôt moi-
même, à avoir plus de charité à ~~supporter~~ supporter
les défauts d'autrui puisque Dieu me l'a tant
fait de grace de me supporter moi-même dans mes
fautes et dans mes erreurs de parti devant, et que
pour le même sujet j'ai besoin que Dieu, et tout
le monde use encore de support envers moi.
J'ajouterai ici à la relation que j'ai écrite à M^{rs}.
ce qui s'est passé ici du depuis, avec prière que
vous ayez la bonté de le vouloir communiquer à leur
Excellences, M^{le} Urselle, Meyern, et M^{rs}. de Jägers-
berg qui ont fait le voyage de Suisse par ordre
de l'Esprit, (comme ils le devoient alors) cette pre-
mière ayant la parole ne cū commandant de venir-
ici avec le D^r. M^{rs}. de Jägersberg, et une jeune Ministre
de Strasbourg, ils arriverent, quelques jours avant
les inspirez Holandois et ont été tous jours logez en-
semble avec une autre bonne ame nommée M^{rs}. Brigue
de Laubach qui étoit aussi venue ici par ordre.
Ces quatre bonnes ames ayant veu la confusion et
le désordre arrivé ici parmi les inspirés, et
ayant appris diverses autres choses de cette nature
qu'ils ignoroient, commencerent à se recueillir de
leur faux repos et apres avoir prié et jeuné
plusieurs ^{jours} Dieu leur manifesta dans le coeur de
tous quatre, et confirma même par un miracle
qu'il seroit trop long de vous dire ici toutes les
circonstances qu'ils étoient trompés dans cette
route là, c'est pourquoi ils ont tous quatre aban-
donné le parti des inspirez pour continuer à

marcher dans le chemin assuré de la sanctifi-
cation et quelques efforts que les deux Sectes,
le savoir celle de M^r Grouber, et celle des inspirés
aient fait pour le ~~mettre~~ mettre dans l'un ou
dans l'autre de leur parti, ils demeurent con-
stants et fermes dans la vérité que Dieu leur
a manifesté. Les trois M^{rs} mentionnées sont parties
pour s'en aller à Rommenbourg à ce que je crois
pour y travailler à se tromper ceux qui en grand
nombre s'y étoient laissé surprendre et peut être
aussi pour éviter les sollicitations qui leur étoient
faites ici par les divers Esprits Sectaires. C'est
c^{est} aussi à ces fins que je souhaiterois de tout mon
cœur de pouvoir me voir loing de ces Esprits
dangereux qui ont beaucoup contribué à me
porter indirectement à offrir à leur C^{es} de
rentrer dans leur service au cas qu'elles l'aient
pour agréable, à quoi je suis persuadé que vous
ne vous opposerez pas puisque vous m'avez tous
jours témoigné tant d'amitié, la qu'elle je
vous prie de me faire l'honneur de me con-
tinuer, vous assurant que si Dieu me rendait
digne de vous la reciproquer je le ferois de
tout mon cœur, puisque je vous suis avec toute
la sincérité et le respect possible

M^r Votre très humble, très
a Schwartzgenau abaisent et très obligé ser-
le 30 etout. 1715. viteur.
Teolet.

PS

Nous venons d'apprendre que la nonette Haque
qui avoit été prisonnière à Cologne a été mise
en liberté et est arrivée à Hord en main: mais
qu'elle a aussi entièrement cessé d'être agitée
et d'avoir la parole Prophetique.